

## LIGNE DE CRÊTE

### LIGNE DE CRÊTE :

*n. f., du latin crista. La ligne de crête désigne, en architecture, le faitage d'un toit et, en géographie, la cime d'une montagne (Le grand Robert de la langue française).*

La ligne de crête est déterminée par la découpe du ciel avec une montagne, une colline, un bois. Elle peut se confondre avec la ligne d'horizon ; dans le cas où elle est occupée par un ensemble de constructions qui se détache sur le ciel, il s'agit d'une silhouette urbaine.

**Dès le début de l'urbanisation, la ligne de crête joue un rôle important pour accueillir les constructions assurant la défense d'un territoire contre l'agresseur.**

C'est l'acropole, « ville haute » en grec, qui marque le paysage de l'époque hellénique de 1300 jusqu'à 400 av. J.-C. Athènes, Pergame, Lindos (1) dans l'île de Rhodes, qui a conservé tout son caractère, constituent des exemples illustres.

Jusqu'à une époque avancée, la construction sur les hauteurs est réservée aux palais, aux fortifications, aux églises pour faciliter la défense du village. Le développement urbain s'effectue aux pieds d'un monument, dans la vallée près du cours d'eau ou dans la plaine à proximité d'un port (2/3). Ce choix d'implantation à l'abri du relief permettait au village d'être protégé du vent et laissait ainsi la ligne de crête en espace naturel.

Cependant, il faut distinguer les « villages perchés » construits pour des raisons de surveillance. La ligne de crête construite la plus concentrée se trouve au mont Saint-Michel (époque romane) (4). Au nord de la

*« En règle générale les petites maisons doivent être réservées pour le bas des pentes et les arbres pour les lignes de faite : c'est ce que démontre le charmant ensemble du Devon (7) composé par Louis de Soissons, où la masse sombre des arbres sert de fond et d'arrière-plan aux murs blancs des maisons. Mais quand les maisons peuvent être rassemblées en masse sur la ligne de faite, alors l'effet produit peut être satisfaisant : le village français de Belvès (8) par exemple, quoiqu'il présente une disposition exactement contraire à celle du Devon (les maisons étant en haut et les arbres en bas de la colline) n'est pas moins réussi, parce que sa silhouette est conforme au bon sens : de fait, les constructions, surgissant comme une falaise de la face de la colline, donnent à la composition une qualité spectaculaire qui ajoute un intérêt supplémentaire. »*

Frederick Gibberd, *Composition urbaine*

Chine, les crêtes sont occupées par la fameuse muraille...

Le Moyen Âge a vu ainsi se développer en ligne de crête bon nombre d'urbanisations. Le plus bel exemple de ville médiévale ayant totalement investi les lignes de crêtes, tout en s'inscrivant dans un espace naturel réservé aux bois et à l'agriculture, est San Gimignano (5) en Italie, dont la silhouette urbaine est célèbre dans le monde entier. En France, Beaumont, en Auvergne, et Vézelay, dans l'Yonne (6) sur la route de Compostelle, constituent également de beaux exemples à cause de leur silhouette se détachant sur l'horizon, leurs fenêtres urbaines offrant des points de vue sur l'espace naturel environnant. En Île-de-France, les forts de Paris investissent au XIX<sup>e</sup> siècle les sommets des collines : le sommet du mont Valérien est le plus connu.

Le mouvement d'urbanisation d'après-guerre a généré, avec l'attraction qui s'exerce vers les villes, l'installation d'ensembles d'habitations ; il s'est affranchi, pour des raisons économiques, des silhouettes urbaines et des lignes de crête existantes. L'implantation de blocs

allongés sous forme de tours et de barres a aussi déformé des lignes de crête à proximité des quartiers anciens, en opposition forte avec l'image de la ville ancienne (Lyon) (9).

Aujourd'hui, le développement des villes voit dans de nombreux cas les pentes conduisant à la crête des collines environnantes être progressivement occupées par des constructions. Si, à Avoriaz, (10) les concepteurs ont veillé à laisser libre la ligne de crête, à l'inverse, dans les favelas d'Amérique du Sud (11), la conservation de l'aspect naturel des lignes de crêtes n'a pas été prise en considération. En outre, cette urbanisation a pour conséquences d'accroître le ruissellement des eaux et de provoquer des inondations chroniques. Elle altère les fenêtres urbaines de la ville ancienne en supprimant des échappées sur l'espace naturel. D'une manière générale, elle porte atteinte à l'entité urbaine et à la qualité de la vie (12).

Des villes comme Grenoble (13) peuvent profiter de la présence d'un monument naturel ou d'une ligne de crête protégée de l'urbanisation. Cependant, la

construction d'une tour à proximité d'une église modifie la silhouette urbaine en altérant l'identité visuelle de la ville.

L'implantation d'équipements tels que pylônes, relais hertziens, châteaux d'eau, silos à grain, éoliennes (14), qui ont un fort impact sur les lignes de crêtes et sur les lignes d'horizon, devrait faire l'objet de prescriptions spéciales lors de l'étude d'insertion dans le site (cf. Gordon Cullen (15)) afin de ne pas altérer son caractère naturel.

La prise en compte des lignes de crête entourant une commune doit être effectuée lors d'études urbaines, même si les limites administratives de la commune ne les incluent pas (16). Ces lignes font partie du paysage de la commune et appartiennent à l'image collective, leur urbanisation ou leur occupation peut être un facteur de destruction de l'entité paysagère de la commune. La concertation intercommunale s'avère, sur cet aspect, indispensable.

En France, l'article R. III. 21 du Code de l'urbanisme laisse à l'autorité compétente le pouvoir de fixer les prescriptions d'ordre public en matière d'aspect et de paysage. Dans les espaces protégés par l'État, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est requis. Cet avis est dit conforme dans les champs de visibilité de monuments historiques. Dans les sites inscrits, c'est un simple avis d'opportunité. Dans les sites classés, c'est l'avis du ministère compétent qui prévaut.

V. ENTITÉ URBAINE, HORIZON, SOMMET, SILHOUETTE URBAINE.

